

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 01/10/2026

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 54                | 40       | 45                        |

| Vote                 |
|----------------------|
| <b>A l'unanimité</b> |
| Pour : 45            |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

L'an 2026, le 1 Octobre à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 23/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et publiés sur le site internet de l'intercommunalité le 23/09/2026.

**Présents :** M. POTEAU Christian, Président, Mmes : ANESA Françoise, BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, CASIER Patricia, DELENIN Christine, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie, GUILLOU Sylvie, HELLIAS Aline, JANKOWSKI Valérie (visioconférence), LUCZAK Daisy, PASQUET Hélène (visioconférence), PONSARDIN Catherine, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VIBERT Nicole, MM : BELFIORE Élio, CASSARD Philippe, CEDILLE Nicolas, DI PIERDOMENICO Gino, FOUCAULT Alain, GERMAIN Éric, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, KARAR Franck, LE MÉE Jean-Yves, LEBORGNE Jean-Claude, MATÉOS Pascal, MORENO Denis, PRIOUX Pierre-François, RACINE Pierre, REMOND Bruno, ROSSIGNEUX Gilles, SAINT-JALMES Patrice, SAOUT Louis Marie, SIRERA Manuel(visioconférence), VENANZUOLA François, VERHEYDEN Matthieu, VIOLETTE Jean-Luc  
Suppléant(s) : M. LEBORGNE Jean-Claude (de M. DUFOUR Philippe)

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : EMARRE Martine à M. MATÉOS Pascal, GAVARD Nadine à Mme BALLABENE Sandra, RIBERT Nathalie à Mme DUMENIL Stéphanie, MM : ANTHOINE Emmanuel à M. VENANZUOLA François, MOTTE Patrice à M. CASSARD Philippe

Absent(s) : Mmes : KUBIAK Françoise, LOPES Alexandra, MAUGERE Marie, VERHAEGHE Cindy, MM : BISCUIT Laurent, BOUNICHOU Gauthier, CHRISMENT Jérémie, DUFOUR Philippe, LAGÜES-BAGET Yves, WOCHENMAYER Jonathan

**A été nommé(e) secrétaire de séance :** M. BELFIORE Élio

2026\_160 Eau potable et assainissement : rapports annuels 2025 des délégataires du service public

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Vice-Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

**Considérant** que sur le périmètre de la CCBRC, la gestion des services publics d'assainissement et d'eau potable sont délégués, pour la plupart des communes, à des délégataires privés.

Au titre de l'année 2025, les quatre entreprises intervenantes étaient les suivantes :

- Aqualter,
- Suez Eau France,
- Véolia Eau,
- SAUR

Ces délégataires ont transmis le rapport annuel 2025, correspondant aux contrats des délégations des services publics dont ils sont titulaires, à la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, avant le 1<sup>er</sup> juin 2026, comme l'exige la réglementation.

Ces rapports annuels sont tenus à la disposition des Conseillers Communautaires au Service Eau et Assainissement à Guignes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

**PREND ACTE** des rapports annuels des délégataires des services publics de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux pour l'exercice 2025 :

- o **Assainissement** d'Argentières, du périmètre CCBRC Sud (Rapport commun pour Blandy-les tours, Bombon, Chatillon-la-Borde, Champeaux, Crisenoy, Echouboulains, Féricy, Le Chatelet-en-Brie, Les Ecrennes, Machault, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry, Valence-en-Brie, Fontaine-le-Port), du périmètre TNO (rapport commun pour Coubert, Evry-Grégy-sur-Yerres, Grisy-Suisnes, Solers, Soignolles-en-Brie), d'Ozouer-le-Voulgis, de Chaumes-en-Brie, de Champdeuil, de Fouju, de Guignes et Yèbles (rapport commun), et de Saint Méry.
- o **Eau potable** du périmètre CCBRC « centre eau » (rapport commun pour Bombon, Châtelet-en-Brie, Fontaine-le-Port, Moisenay, Blandy, Sivry-Courtry, Châtillon-la-Borde), de Chaumes-en-Brie, de Champeaux, de Les Ecrennes, de Guignes, de l'ex-Syndicat des Eaux de Beauvoir / Argentières, de l'ex-Syndicat des Eaux de Crisenoy / Champdeuil / Fouju, de CCBRC Sud (rapport commun pour Machault, Pamfou, Féricy, Echouboulains), de Saint Méry, de Valence-en-Brie, ainsi que du Territoire du Nord-Ouest « TNO » rapport commun pour Coubert, Evry-Grégy-sur-Yerres, Lissy, Limoges-Fourches, Grisy-Suisnes, Ozouer-le-Voulgis, Solers et Soignolles-en-Brie), du SMAEP de Tournan pour la Commune de Courquettaine et du SMAEP de Verneuil pour les communes d'Andrezel et de Yèbles.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :  
Au Châtelet-en-Brie, le 02/10/2026

**Le Président**  
**M. POTEAU Christian**

**Le Secrétaire de séance**  
**M. BELFIORE Élio**



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le 05/10/2026

ID : 077-200070779-20261002-2026\_160-DE

